

**Réunion des UNAN Ouest – Bretagne  
Bruz, le 25 Février 2019.**

## 1. Tour de table de présentation.

**Etaient présents :**

Présents	Département	Rôle
Louis PENHOUE	Unan Manche	Président
Armelle CHERVILLE	Unan Pays de Loire	Présidente
Lucien POIROT	Unan Manche	Vice-président
Patrick CLAUDEL	Unan 56	Président
Jean Claude BRIENS	Unan 56	GT pêche
Gérard GARNIER	Unan 56	Trésorier adjoint
Claude HAZEBROUCQ	Unan 56	Trésorier
Jean Bernard WILLEMS	Unan 44	Trésorier
Paul SUINAT	Unan Pays de Loire	Trésorier
René LE JEUNE	Unan 29	Secrétaire
Bernard MAHEO	Unan 29	Vice-président
Christian GUYADER	Unan 29	Président
Alain ZINS	Unan 56	Vice-président

## 2. Légisplaisance

L'UNAN Manche rappelle son adhésion à Légisplaisance, chaque trimestre une revue est éditée et mise sur notre site. On y trouve des documents intéressants (ex le dragage budget de fonctionnement ou investissement sur la revue N°15) La page est protégée par un code d'accès : 223550 (à ne pas divulguer aux adhérents).

Fait état de la plaquette « Bien naviguer à Chausey et le mouillage payant sur les coffres visiteurs (Tarif non communiqué à ce jour). Plaquette consultable sur le site.

## 3. Gestion directe des ports (communale...)

Louis Penhouet souhaiterait un complément au précieux « Guide des ports » traitant de la partie budget :

La ventilation des dépenses ? (Fonctionnement ou investissement)

Les provisions et amortissements ?

Impôts sur les bénéfices ?

Il faut être vigilant quant à la possibilité d'impôt sur les bénéfices : il est rare qu'un budget soit bénéficiaire plusieurs années de suite, car très variable selon les travaux engagés. Le cas de Dinard a été avec 70 K€ d'impôts sur un budget de 800 K€ ! Cela voudrait dire que des travaux à faire ne sont pas programmés et conduits ou... que la redevance devrait baisser.

Une préoccupation pour plusieurs UNAN : la non – communication des documents administratifs

concernant la gestion des ports. Ceci est important, pour vérifier l'étanchéité des budgets des ports avec le budget général communal.

Bernard Mahéo (UNAN 29) rappelle que ces documents doivent être mis à disposition des usagers sur simple demande, faute de quoi il est possible de s'adresser à la CADA qui dispose d'une autorité efficace pour faire respecter la loi en la matière.

## 4. Gestion par une Société Publique Locale (SPL)

Nos amis de l'UNAN Manche ont exposé les difficultés à y voir clair sur le port de St Vaast La Hougue qui, avec 2 autres, est géré au travers d'une SPL : 2 ports sur 3 y sont déficitaires, mais il est difficile de vérifier l'absence d'anomalie car ils n'ont pas accès au détail des budgets par port. Il est recommandé de prêter une attention à ces structures (qui sont une émanation des Départements) : l'ambition est de faire gérer plusieurs ports par une SPL, en fusionnant leurs budgets. Les SPL sont en effet soumises à la forme de sociétés anonymes, de ce fait elles ne présentent qu'un budget consolidé. Il semble compliqué dès lors d'avoir accès au budget de chaque port pour en vérifier la bonne gestion ; en particulier pour s'assurer qu'un port ne supporte pas le déficit des autres ports, ni, bien entendu, ne récupère des bénéfices.

L'exemple de la Compagnie du Morbihan (CPM) a également été cité avec seulement 3 ports bénéficiaires (sur 16).

A noter qu'une SPL ne peut travailler que dans les communes actionnaires. Ce qui ne semble d'ailleurs pas être le cas dans les structures de type SEM qui peuvent se projeter au-delà.

Bernard Mahéo a rappelé l'arrêt « Fauquet », cité d'ailleurs dans le guide UNAN, qui fait jurisprudence en la matière. Des recours peuvent avoir lieu contre l'installation de ces SPL :

- Il sera utile à tous de consulter le code des relations publiques entre le public et l'administration ;
- Puis d'exercer un recours gracieux auprès du décideur - la SPL - en premier ;
- Et ensuite un recours gratuit dans le délai de 2 mois devant le tribunal administratif pour contester la décision.

## 5. Tarifications pour les redevances d'amarrage

L'un des projets de l'Observatoire des Ports de Plaisance (OPP) est de tarifier les bateaux selon leur surface. Actuellement, d'après une étude, les petites unités payeraient, en proportion, plus que les grandes. L'UNAN France devrait faire un courrier à ce sujet.

Pour mémoire : l'étude de Jacques Perreaux « Indice de tarification des ports de plaisance

*Précisions apportées par Alain Zins (UNAN 56) :*

*C'est le RPPP (Règlement particulier de Police du Port) de la CPM (56) qui évoque les paramètres de définition de la tarification, à savoir longueur, et/ou largeur ou surface.*

*L'OPP collecte les données sur les ports. Parmi ces infos figurent celles qui évaluent la satisfaction des "usagers". Ces dossiers sont gérés au niveau des AFF. Maritimes. Par contre nous n'avons pas participé à la construction du questionnaire et en avons fait part à le Dir. AFF Maritimes lors des réunions au SGMer.*

## 6. Commission Mer Littoral

Une réunion de la Commission Mer Littoral – zone NAMO- doit avoir lieu le 4 juin : la présence de 3 représentants UNAN Ouest est souhaitée.

## 7. Adhésions

On souligne la désaffection des jeunes générations pour la plaisance « classique » : problème économiques, loisirs organisés de façon différente, difficultés de trouver une poste d'amarrage dans les ports...

Nous visons à rééditer le dépliant de présentation de l'UNAN (à voir avec Pierre Barbier).

Il est recommandé d'inviter les adhérents à nos réunions UNAN.

Également d'aller le plus possible aux réunions des associations.

Mais aussi de faire nos CA dans une association.

L'UNAN Manche partagera sa présentation Powerpoint : l'idée est d'avoir un bon support général commun pour faire valoir l'UNAN à ces occasions.

Une suggestion a été faite : rendre service à un non adhérent devrait être assorti d'une adhésion « contrat de service » avec engagement d'adhésion de 5 ans.

## 8. MARHA (Habitat marin protégé)

C'est un projet un projet sur les habitats naturels marins coordonné par l'Agence française de la biodiversité.

A noter que l'UNAN y est le seul représentant au collège plaisance.

Des documents sont en cours d'élaboration pour définir des objectifs de protection de l'habitat marin : ils sont partis pour faire un guide des bonnes pratiques des mouillages notamment.

Parallèlement l'Europe lance un dispositif sur ce sujet qui apportera un budget de 22 M€ sur 8 ans.

Il y aura donc des demandes des gestionnaires des zones Habitat 2000.

Notre besoin est de se coordonner pour bien représenter les asso bretonnes et ouest. Notamment avec Mr A.Pibot de l'Agence française de la biodiversité, résidant à Brest, qui est le représentant pour la France (voir avec Pierre Barbier qui le connaît).

*Hors réunion : en fait Pierre ne le connaît pas, contact devra être pris en direct.*

## 9. Contrats d'attractivité

Le département du Morbihan (F. Goulard) met en place (depuis 3-4 ans) des contrats d'attractivité. Ce sont des contrats signés entre le département, la collectivité et le port pour développer le tourisme et son économie.

Il faut veiller à ce que cela ne soit pas financé par les ports.

L'UNAN doit se saisir de ce dossier pour que les plaisanciers soient consultés.

## 10. Sur le plan national

La confédération du nautisme et de la plaisance (CNP), dont s'est retirée l'UNAN France, a constitué 4 groupes de travail (économie, sports, fiscalité, zones portuaires) plus le groupe 5 (présidé par le Président de la FNPP, J KIFFER), qui s'intéresse à tout ce qui ne fait pas partie de ces 4 premiers, à savoir : pêche, sécurité, environnement ... Ces groupes de travail deviennent des structures de concertation du Secrétariat général à la mer (et autres Ministères) avec la CNP. Devoir payer 2000€ pour faire partie d'un groupe de concertation avec l'Etat n'est pas acceptable. L'UNAN souhaitait y participer, mais ne semble pouvoir entrer dans ce dernier malgré l'engagement écrit du Secrétaire Général à la mer. L'UNAN a pu être auditionnée le 13 décembre 2018, mais ne fait toujours pas partie du GT 5, ce qui est très inquiétant. (Ce sujet est du domaine de L'UNAN et sera sans doute à l'ordre du jour de la prochaine AG)

## 11. Autres

Rencontre unanimement appréciée, qu'il est souhaité de pérenniser annuellement voir 2 fois par an.